

ABONNEMENT.

Samur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 23 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclamés... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dimanche 16 Mai 1880

CANTON DE SAUMUR NORD - OUEST

CANDIDAT

ERNEST THOREAU

Président du Tribunal de Commerce de Saumur,

Membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Il y a trois ans, j'étais candidat au Conseil général ; vous m'avez donné 834 voix, c'est-à-dire presque la majorité. Aujourd'hui, vous êtes appelés au scrutin par le fait de la démission de votre Conseiller général, trois ans avant l'expiration de son mandat.

Encouragé par des témoignages nombreux d'amitié et de vive sympathie, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Je ne crois pas avoir besoin, Messieurs, de vous exposer quels sont mes titres à votre confiance.

Propriétaire et négociant dans votre pays, appelé par mes occupations journalières à vivre au milieu de vous tous, vous me connaissez presque tous personnellement.

Vous m'avez nommé deux fois membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, et trois fois de suite, en six ans, vous m'avez confié les fonctions si délicates et si importantes de Président du Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saumur.

Vos intérêts, qui sont les miens, me sont parfaitement connus, et si vous me chargez de représenter au Conseil général le canton Nord-Ouest de Saumur, vous pouvez compter qu'en qualité de Saumurois, résidant constamment dans le pays, j'apporterai, sans réserves, dans l'exécution de ce mandat, tout mon dévouement et toute mon activité.

ERNEST THOREAU,

Président du Tribunal de Commerce, Membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

SAUMUR,

13 Mai 1880.

Chronique générale.

LA CONSULTATION DES JURISCONSULTES DU GOUVERNEMENT.

Nous apprenons que M. Lepère se trouve depuis quelques jours en possession de la consultation des juristes du gouvernement relative à l'application des décrets du 29 mars.

Dans cette consultation, les juristes ont prévu l'exécution forcée des décrets pour les cas généraux et les cas particuliers.

C'est ainsi, par exemple, que pour certains ordres qui, comme les Chartreux, les Trappistes, les Bénédictins, sont liés aux communes, aux départements et à l'Etat par des baux amphitétriques ou des baux ordinaires, les juristes sont d'avis que l'Etat doit respecter ces baux et que son action ne peut porter que sur les membres étrangers de ces deux ordres.

D'autres congrégations, celles des moines de Saint-Antoine et des Franciscains entre autres, habitent des couvents appartenant à des communes qui les ont appelées chez elles ; dans ce cas, les conseils municipaux seront consultés et, s'ils maintiennent leurs décisions antérieures, les moines habitant ces couvents ne seront pas molestés.

Enfin, en ce qui regarde les congrégations qui habitent des immeubles appartenant à des particuliers, les préfets devront procéder administrativement à leur dispersion, tandis que, pour certains ordres dont un ou plusieurs membres sont propriétaires de l'immeuble qu'ils habitent, la dispersion se fera immédiatement et au besoin manu militari.

Cette consultation, que l'on devra plutôt appeler le code de la règle de conduite du gouvernement actuel, M. Lepère et ses col-

lègues ont décidé qu'il ne fallait pas l'adresser aux préfets, afin d'éviter les complications qu'amènerait inévitablement sa divulgation. Aussi, pour obvier à cet inconvénient, comme chaque préfet a déjà envoyé au ministère de l'intérieur le dossier de tous les ordres religieux existant dans son département, chaque préfet recevra de vive voix dans le courant du mois de juin des instructions particulières, spéciales et précises, relativement au cas particulier dans lequel se trouve chaque congrégation de son ressort.

Nous ajouterons à l'importante communication ci-dessus une autre indication d'une nature toute particulière. En ce qui concerne les couvents de femmes, ceux dont la supérieure est en France seront invités à nouveau à demander l'autorisation, tandis que ceux dont la supérieure est à l'étranger, seront fermés et les membres invités à se dissoudre. Mais, dans l'un et l'autre cas, là se bornera l'action du gouvernement.

La Fête nationale. — Une dépêche Havas annonce que le gouvernement a décidé de choisir le 14 juillet pour date de la Fête nationale annuelle.

Plusieurs membres de la droite déposeront incessamment un projet de modification au règlement tendant à enlever à la Chambre le droit de renvoyer à un mois les interpellations déposées.

On a vu par les renvois systématiques opposés en ces derniers jours aux interpellations de MM. Blachère, Villiers, de Baudry d'Asson, combien cette modification était urgente. En Angleterre, il se produit quelque sept et huit interpellations par semaine, et ces interpellations sont discutées immédiatement.

En effet, quel est le but d'une interpellation ? C'est de rappeler tel ou tel fonctionnaire à la légalité, de faire cesser un mal ou un abus. Il tombe sous le sens qu'en renvoyant cette interpellation à un mois, on

prolonge systématiquement, volontairement, les effets de ce mal ou de cet abus. Ces renvois sont donc aussi contraires aux lois du bon sens qu'aux règles du parlementarisme.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort qui attend la proposition de nos amis, dit la correspondance Saint-Chéron. Le gouvernement et la Chambre de M. Gambetta ne se préoccupent pas plus du bon sens que de la loyauté parlementaire. Mais c'est toujours chose utile que de les prendre, à nouveau, la main dans le sac de l'arbitraire et du bon plaisir.

La commission de la Chambre basse chargée d'examiner la proposition de loi ayant pour objet d'assurer le secret des votes dans tous les scrutins publics, est favorable à la proposition. Son rapport, qui sera déposé aujourd'hui ou demain, conclura à l'adoption du projet de loi qui porte dans son article principal qu'aucun bulletin de vote ne sera reçu ni compté dans les scrutins, s'il n'est enfermé dans une enveloppe d'un type uniforme et non cachetée.

La commission d'enseignement primaire s'est réunie et a adopté les deux rapports de M. Paul Bert sur la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire. Ces rapports seront déposés, imprimés et distribués dans le courant de la semaine.

La laïcité n'a pas attendu, d'ailleurs, l'impression du rapport pour faire des siennes, et les Paul Bert, les Ferry et les Cazot font école.

Leur littérature inspire les poètes des cafés-concerts de la barrière. Au boulevard Montparnasse, on chante tous les soirs, aux applaudissements de quelques retours de Nouméa, une chanson républicaine intitulée : A l'abattoir, et dont on nous redit ce passage :

A bas la calotte ! Les gens qui port'soutane, Ces mufles affamés, Ehontés, A l'abattoir ! A l'abattoir ! (Refrain.)

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

VIII

Les côtes perdues de vue, la plupart des passagers désorientés le pont. Camille y resta pour résumer sur un calepin tout neuf les impressions de voyage qu'elle n'avait pas encore ressenties. Je la trouvais décrivant les splendeurs d'un coucher de soleil en mer. Sa description des effets des rayons lumineux sur les flots laissait à désirer sous le rapport de la clarté, mais ce léger défaut était compensé par une prodigieuse emphase.

Admiratrice de sa prose, j'encourageais son enthousiaste imagination à se produire en paroles et en écritures. Elle retraçait les péripéties d'une scène maritime.

Tout à coup, elle abandonna le cahier sur lequel elle écrivait en se plaignant de malaise.

En effet, ses deux yeux bleus avaient une expression vague ; ils évitaient de fixer les flots. Bientôt son indisposition augmenta ; et l'ennemi né de la poésie et du lyrisme, — le mal de mer, — fondit sur elle.

Pierre Cachu, le maître timonier, accourut dès qu'il sut ma compagne souffrante, et, d'un air goguenard, il marmotta entre ses dents :

— Je l'avais bien prévu. Descendez vous jeter sur votre cadre, lui dit-il, avec une commisération feinte ; vous y serez mieux qu'ici.

Mon amie suivit ce conseil.

— J'avais bien dit qu'elle ne serait pas fière aujourd'hui, s'écria le maître timonier triomphant. Avec ça qu'elle se gêne, la mer ; elle ne fait pas seulement attention que le ferrien soit une demoiselle ou un monsieur pour fondre sur lui comme le requin sur le petit poisson ; la foudre, quoi !

— Pierre, serai-je malade aussi ? demandai-je au marin.

— On parlerait la Gauloise contre une plate de falaise, la trente-deuxième partie de la rose des vents contre un entier, que tous ceux qui sont ici dérapent avant une heure leur ancre de bouée, qu'on gagnerait, ma petite demoiselle. Si nous pouvions carguer le tangage qui vous chavirera, vrai de vrai, nous le ferions ; car vous êtes une si braye fille ; vous me rappelez si bien la Françoise, notre fillole ; ce n'est pas qu'elle ait votre figure d'enfant Jésus ni vos yeux noirs, qui jettent par moment de la lumière, qu'on dirait des phares à feu tournant, et qui, par d'autres, quand vous les arrêtez à regarder ou à penser, sont profonds, profonds, qu'on jurerait qu'on peut y couler le

plomb de sonde à mille brasses sans toucher.

— Mais elle, la Françoise, simplette comme la mouette, rieuse comme une vague de beau temps, a tout comme vous le cœur sur la main... car vous l'avez, le cœur sur la main.

— Je vous ai vue vous assurer si le pouce-cailloux, les cabillots que commande votre papa étaient commodément arrimés... qu'ils font votre éloge et se plongeront tous à l'eau pour vous en tirer. Il n'y a pas de quoi rougir comme le pavillon à l'Anglais, c'est la vérité, aussi sûr qu'elle est une et indivisible, comme la feue République, une gailarde qui a trépassé lestement, la dernière fois qu'elle vint au monde.

— Vraiment ! je serai malade, Pierre ?

— Faut pas vous déconcerter ; il s'en trouve qui ne tendent pas toutes leurs voiles au vent. Peut-être serez-vous du nombre. Garez votre courage.

Prophète de malheur ! ses prédictions s'accomplirent. « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. » Le mal de mer, mal endémique, devient épidémique dans la vue de ses effets sur les atteints. Nos soldats, droits comme des mâts de cocagne de leur naturel, commencèrent à se pencher comme les tours de Pise et de Bologne ; des passagers et des passagères, dont le teint tournait du rouge au vert, se traînaient le long des sabords garnis de leurs semblables auxquels il était

inutile de demander : « Rodrigue, as-tu du cœur ?... » Les malheureux n'en avaient que trop.

— « Le flot qui l'emporta recule épouvanté. » En face de cet hôpital, je ne pouvais ni être ni rester bien portante. Les symptômes du mal m'attaquèrent ; le mal de mer compta une nouvelle victime.

Je descendis me coucher, ayant inutilement tenté de rester à l'air libre, car celui qu'on respirait à l'intérieur était vicié et les accidents plus désagréables.

Là aussi, sans cartes à jouer, on jetait cœur sur carreau. Madame Iter, préservée de la contagion, me soigna, soigna Camille, la baronne, madame Sanchet e tutti quanti. Sœur de charité des malades, elle nous préparait le thé, nous le servait et nous l'apportait bouillant. Nous en bûmes un océan, la récolte de la province de Pékau.

La journée fut terrible, la nuit effroyable. Le vent avait sauté, le tangage nous roulait de bâbord à tribord dans nos lits rembourrés de noyaux de pêches, et comme si ce n'était point assez pour nous faire passer de la frégate dans la barque à Caron, nous fûmes gratifiés d'une compagnie sur laquelle nous n'avions fondé aucune espérance.

— Maman ! un z'hanneton ! cria le petit Gustave Hello.

— Un z'hanneton en janvier ? fîmes-nous.

— Maman ! deux z'hannetons, trois z'hanne-

Le directeur de la sûreté générale, qui fait intenter 49 poursuites en moins de cinq mois au *Triboulet*, donne son laissez-passer à cet appel public à l'assassinat. Telle est, paraît-il, la seule littérature autorisée sous la grande maîtrise universitaire de M. J. Ferry.

Vive l'enseignement laïque et obligatoire!

**

Le *Journal officiel* a publié le décret concernant les examens pour le volontariat d'un an, que nous avons signalé hier.

**

Le personnel des justices de paix offre à l'épuration une mine inépuisable; une nouvelle razzia exercée par le ministre de la justice atteint un grand nombre de ces honorables magistrats: 4 juges sont révoqués, 4 mis à la retraite et 2 ont donné leur démission.

Mais c'est surtout sur les suppléances que la colère ministérielle est principalement tombée: 49 suppléants sont frappés de révocation, 17 ont donné leur démission et 2 autres ont refusé d'accepter la fonction qui leur était offerte.

**

L'éminent avocat, M. Rousse, vient de terminer la consultation judiciaire qui lui avait été demandée par le comité parlementaire de juristes, organisé pour la défense des congrégations religieuses contre l'application que le gouvernement tentera des décrets du 29 mars. M. Rousse a, pendant plusieurs semaines, élaboré cette consultation avec un soin scrupuleux. M. Dufaure est ravi de ce travail qu'il trouve admirable de logique et de jurisprudence.

La publication prochaine de ce document produira un grand effet dans le monde judiciaire et dans les cercles politiques. On remarque que, pendant qu'elle faisait prodiguer les affiches Cazot à Paris, l'administration n'en a fait placarder qu'un très-petit nombre dans les communes rurales, où, du reste, personne ne semble regretter leur absence. On n'essaie même pas de lire les rares exemplaires épars de loin en loin sur les bâtiments communaux.

**

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

Nous trouvons dans le courrier qui nous arrive deux anecdotes qui nous semblent caractéristiques. C'est en ce temps seulement qu'on assiste à de tels spectacles, qu'on reçoit de telles leçons.

On sait que l'amiral Pothuan a été jugé tiède, et disgracié. Voici la faute qu'il a commise et lui a coûté son ambassade:

L'amiral reçut à Londres un télégramme ainsi conçu: « Voulez-vous être chancelier de la Légion-d'Honneur? »

« J'accepte », allait répondre l'ambassadeur qui croyait à la mort du général Vinoy. Il s'informe heureusement et apprend que c'est une disgrâce et non un décès qui faisait vacance au Palais de la Légion-d'Honneur.

L'amiral n'hésita pas et répondit par le télégraphe: « Je refuse, laissez donc ce brave Vinoy à son poste. »

La générosité n'est pas une vertu républicaine. Les honnêtes gens font tâche, paraît-il, parmi nos gouvernants. Le conseil de l'amiral fut jugé comme une impertinence. On ne doit pas se croire, en République, libre au point de rappeler ses amis au devoir de la reconnaissance.

Et voilà comment l'amiral Pothuan quitta Londres et laissa sa place à M. Léon Say, qui, lui, n'a pas rougi de l'accepter.

Quant à la leçon que nos gouvernants ont reçue, elle nous vient encore de l'Allemagne, qui ne nous en ménage aucune.

Un étranger donnait récemment, à Paris, un dîner auquel assistait, parmi de nombreux Français, un officier supérieur de l'armée prussienne.

On parle de la révocation du général Vinoy.

L'officier, comme les autres, donna son avis, que voici:

« Est-il possible qu'on ait traité le général Vinoy autrement qu'avec la plus vive reconnaissance pour les services qu'il a rendus à son pays? Sa trouée au milieu de l'armée prussienne, ramenant intact dans Paris son corps d'armée de 30,000 hommes, a été une si belle manœuvre, mais une telle mortification pour nous, que le général prussien qui commandait dans la région traversée par le général Vinoy a été disgracié pendant la campagne. Comment peut-il se faire que le général Vinoy vienne d'être si maltraité par des Français? Nous ne pouvons le comprendre, nous qui plaçons si haut les talents militaires et les services rendus à notre pays! »

Les Français, qui entendaient ce langage sévère, mais mérité, baissèrent la tête, souhaitant que les auteurs de cette méchante action, qui a causé la mort du pauvre chancelier, pussent entendre le jugement d'un ancien ennemi du brave général.

**

Grand incendie à Bordeaux. — Un incendie considérable a éclaté hier mercredi dans l'Entrepôt de la chambre de commerce, situé à Bacalan, et renfermant de l'alcool, du rhum, de l'absinthe, etc.

Le feu s'est déclaré à 9 heures du matin. Il durait encore dans l'après-midi. Les secours étaient presque impossibles. L'école communale voisine était très-menacée.

Les dégâts sont incalculables.

LES IMAGES RÉVOLUTIONNAIRES.

La Révolution a compris que les images apprenaient bien les choses aux enfants; aussi a-t-elle commandé à ceux qui enseignent laïquelement d'en faire usage; et ceux-ci se sont mis à l'œuvre en serviteurs dévoués.

Voici un spécimen de *Bon point* donné, dans une école laïque, à..... élève: valeur cinq centimes. C'est une image. Voyons ce qu'elle dit, et nous aurons quelque idée de

l'enseignement donné aux enfants par ce genre d'instituteurs.

Dans la partie supérieure de la petite feuille est une gravure. Devant une femme assise qui tient de sa main droite un long glaive et de la gauche une tablette où sont écrits ces mots: 4 Juillet 1789, deux hommes debout se donnent la main. Près du glaive est un soldat serrant sur ses flancs les plis de son drapeau; près de la tablette, un laboureur aux manches retroussées appuyé sur sa bêche. Ces deux hommes, à l'aspect plus que féroce, semblent plutôt se porter un défi que de s'unir en frères.

Que se disent-ils, en réalité? On peut s'en instruire en lisant la légende; car l'image est complète: à la première page, gravure et légende; à la seconde, exhortation. Examinons donc.

Le mot qui résume tout est écrit en gros caractères:

LA RÉVOLUTION.

Ainsi le soldat dit au laboureur: Nous voulons la Révolution, et toi? — Moi, aussi. Et il se serrent la main.

Est-ce tout?

Non. Le mot Révolution est expliqué. Comme les jeunes enfants qui liront ce mot pourraient être un peu effrayés, on leur dit ce que ce mot signifie véritablement, et on écrit immédiatement au-dessous des gros caractères cette maxime connue:

Rien de ce qui intéresse les hommes ne doit nous être indifférent.

Ce qui doit vouloir dire, ou, du moins, ce qui peut très-bien vouloir dire: Moi, soldat, je travaille à l'œuvre de la Révolution; je viens, laboureur, te donner des nouvelles de la chose. — Et je les reçois bien volontiers, reprend le laboureur, car, en béchant mon terrain, mon esprit pense aux grandes choses: *Rien de ce qui intéresse les hommes ne doit nous être indifférent.*

Heureuse France! Heureux enfants qui se forment ainsi, sous les auspices de la Révolution, aux sentiments les plus tendres et les plus généreux!

Est-ce tout pour la gravure et la légende? Non, point encore.

Dans les quatre coins qui restent entre le cadre carré et la gravure ronde sont obliquement écrits quatre mots: en haut: *Patrie — Honneur*; en bas: *Travail — Épargne*.

Et ainsi, l'enfant apprend d'un seul coup que la Révolution fait ainsi la patrie, l'honneur, le travail et l'épargne!

O progrès! ô XIX^e siècle! que tes enseignements sont sublimes!

Tournons maintenant la feuille, et nous y trouverons une exhortation touchante, éloquente, vibrante, au plus doux des sentiments humains: la Fraternité. C'est intitulé: *Le chant de la Marseillaise*.

Le morceau est achevé, qu'on en juge:

La première phase est consacrée à prévenir une erreur dans l'esprit des enfants. Jusqu'ici, des maîtres plus ou moins cléricaux avaient enseigné à leurs élèves que les armées étrangères, en 1792, avaient été repoussées par la valeur des soldats français.

Erreur!

entendre, elles étaient des cuisinières émérites, des princesses du poëlon, qui avaient servi des archévêques et des maréchaux. Nous n'en demandions pas d'aussi nobles, mais elles étaient toutes ainsi, et nous en engageâmes une, sur son allégation qu'elle était une parfaite *bonne à tout faire*. La malheureuse était vraiment — bonne à tout faire, — hormis pourtant le bien et les bonnes sauces. On la mit à la porte. On en prit une autre, hélas! de même acabit. Celle-ci prenait les truffes pour des pommes de terre malades et nous perdait nos plats. Elle fut aussi renvoyée.

En partant, toutes disaient pour s'excuser: Nous étions lingères à Paris, ou blanchisseuses, ou modistes, ou couturières; nous avons cru qu'à Alger nous ferions fortune en travaillant de notre état; mais les ateliers ne sont pas fondés, et, sans ouvrage, nous nous sommes mises cuisinières.

Enfin, cependant, nous eûmes la chance de tomber sur une honnête domestique, que l'appât d'un gain élevé avait attirée à Alger; et délivrés des traces de ménage et des vols de nos fournisseurs indigènes, lesquels, voyant qu'ils avaient affaire à des nouveaux *Roumis*, nous pillèrent en vrais pirates qu'ils étaient — et sont restés, — je m'installai définitivement.

(A suivre.)

AUGUSTA COWPER.

« La véritable réponse aux défis insolents des armées étrangères, fut le chant de la *Marseillaise*. »

Continuons la lecture:

« Trouvé au premier moment de la guerre, il ne lui fallut pas deux mois pour rétrécir toute la France... Ce fut comme un éclair au ciel. »

En vérité, est-il possible de pousser plus loin ce que dans un journal on ne peut appeler que de l'imagination! La *Marseillaise*, un éclair au ciel!

Et pourtant il y a quelque chose de plus beau encore que cet éclair au ciel:

« Tout le monde fut saisi, ravi; tout le monde connurent ce chant entendu pour la première fois; tous le savaient; tous le chantaient. Le monde, tant qu'il y aura un monde, le chantera à jamais. »

Il y a des choses que l'on sent et que l'on ne peut expliquer. Ici le bon sens et la raison sentent ce qu'il faudrait dire sur de pareilles paroles; mais ils ne peuvent s'expliquer, et pour cause.

« S'il n'était qu'un chant de guerre, n'aurait pas été adopté des nations. C'est un chant de fraternité, et ce sont des taillons de frères qui, pour la sainte fesse du foyer, de la patrie, vont ensemble d'un même cœur. »

Ainsi, d'après l'auteur de cette exhortation à l'étude de la *Marseillaise*, toutes les nations ont adopté ce chant; de sorte que quand les Français, électrisés par les notes de Rouget de l'Isle, vont à l'ennemi, ils doivent entendre répéter, aussi lui: « Qu'un sang impur abreuve nos sillons! » Sang impur d'un côté, sang impur de l'autre, il y a bien là, il faut l'avouer, de quoi exciter à la colère et à la lutte. L'invention ne serait donc pas trop mauvaise; mais, il y a un malheur, c'est que cette pauvre *Marseillaise* a fait son temps, et qu'elle n'a plus même aujourd'hui la puissance de faire rester les hommes sur le champ de bataille.

Mais écoulons jusqu'au bout les précédentes vertus du chant national:

« C'est un chant qui dans la guerre sert de serve un esprit de paix. Qui ne connaît la strophe sainte:

*Épargnez ces tristes victimes,
A regret marchant contre nous!* »

C'est par trop fort! La *Marseillaise* un esprit de paix! L'auteur de ces lignes se moque évidemment de ses lecteurs. Est-ce qu'il ne sait pas, comme tout le monde, que pendant la paix toutes les haines s'allument et toutes les émeutes se font au chant de la *Marseillaise*?

Et puis, une strophe sainte! De la sainteté dans la *Marseillaise*! Un révolutionnaire qui parle de sainteté! Qu'est-ce donc que cette sainteté que la Révolution apprend aujourd'hui aux enfants?

Ah! pauvres enfants! on vous dit en terminant:

« Enfants, ce qui fait la grandeur sublime de notre chant national, c'est d'être moins un appel aux armes qu'un appel à la fraternité! »

Vous le croirez peut-être, et alors vous apprendrez, bien mieux que vos leçons de catéchisme et de grammaire, qu'un sang impur abreuve nos sillons! Tant pis, tant pis pour vous. Mais ceux qui vous apprennent cela, et qui veulent un jour se servir de vous pour leur œuvre révolutionnaire, s'occupent peu de votre bonheur.

Puissiez-vous bientôt, par d'autres images, par d'autres légendes et par d'autres exhortations, apprendre que la *Marseillaise* qui se chante en 1880 n'a ni sublimité ni grandeur; puissiez-vous savoir bientôt que ce n'est pas la Révolution, mais la Religion qui apprend à aimer la Patrie, le Travail et l'Honneur.

E. R.

Chronique militaire.

LES INSPECTEURS DE LA CAVALERIE.

Voici les noms des officiers généraux désignés pour procéder à l'inspection de la cavalerie, en 1880:

Général de Galliffet, 1^{er} arrondissement;
Général de Montaigu, 2^e arrondissement;
Général du Preuil, 3^e arrondissement;
Général Michel, 4^e arrondissement;

tons!

Abomination de la désolation! des myriades d'insectes, mous, visqueux, font irruption dans les cabines, voltigent autour des lampes, se livrent des guerres de Troie. Les morts jonchent le parquet, les mourants nos couvertures, et les victorieux susurrent au sein de l'atmosphère...

— Des cancrelas! des cancrelas! vocifère un amateur d'histoire naturelle.

Des cancrelas! Madame Hello tombe en crise nerveuse, la baronne en pamoison.

Suspension générale au jeu des cuvettes.

Relâche à l'absorption du thé, chacun se faisant un chasse-cancrelas de ses bras.

Au lever de l'aurore aux doigts de roses, on fut sauvé de ce fléau, mais le mal de mer continua ses ravages.

Nous étions amaigris et mourants quand on nous signala Alger.

Nous accueillîmes le cri de « Terre » avec les transports de joie des naufragés de la *Méduse*; et, quoique bien faibles, on monta sur le pont pour du coup d'un coup présenter la capitale algérienne, prise de la Méditerranée.

Rebondissant en amphithéâtre sur les flancs d'un contre-fort du mont Buc-Zarés, la ville d'Alger est comparée par les Arabes à un diamant enchâssé dans le saphir et l'émeraude — comparaison juste. Sous un ciel bleu, elle étincelle aux feux du soleil,

et sa blancheur ressort et la dessine en relief de marbre sur la ceinture verdoyante dont l'entourent les coteaux de Mustapha et les beaux ombrages du Sahel.

La mer baigne sa base, la Casba la couronne, et l'Atlas est son horizon.

Sa vue m'éblouit. La réalité n'est pas au-dessous de l'idéal que je m'en étais formé. C'était bien ainsi que j'avais rêvé l'Orient.

En pénétrant dans la ville, grande fut ma déception, tant elle répondait peu au paysage. A part certains quartiers, aux habitations décorées à la mode italienne, espagnole, arabe ou mauresque, Alger représente, par la largeur de ses trois grandes artères principales, par les arcades de ses maisons et son commerce, nos belles villes d'Europe.

Nous nous mîmes en quête d'un logement. Nous en trouvâmes un à l'extrémité de la rue Bab-Azoum, près de la place Bresson. Il se composait d'une maison donnant jour au midi sur la rue et au nord sur une cour plantée d'arbres.

Nous la divisâmes en trois appartements, dont un pour madame Iter, les autres pour mon parrain et nous, puis je m'occupai de remplacer Marthe. Je demandai une bonne Française, une fille de confiance qui sût son service et dont on n'eût pas besoin de surveiller sans cesse la cuisine.

Un essaim de domestiques s'abattit chez nous.

Elles exigeaient des prix exorbitants; à les

Général de Boerio, 6^e arrondissement;
Général d'Espouilles, 7^e arrondissement;
Général Huyn de Verneville, 8^e arrondissement;
Général Charlemagne, 9^e arrondissement;
Général Carrolet, 10^e arrondissement;
Général de Saint-Jean, 12^e arrondissement;
Général Gaume, 13^e arrondissement.

Voici la substance du projet de loi déposé par M. Laisant, dont nous parlions hier, et ayant pour but le recrutement des sous-officiers:
« Tout Français né depuis 1859 ne pourra obtenir un emploi de l'Etat s'il n'a servi pendant une année au moins dans l'armée comme officier ou sous-officier. »
Cette proposition, sur laquelle nous reviendrons, est peu démocratique, car elle exclut tous les soldats des emplois de l'Etat; elle est peu pratique, vu le nombre des fonctions à pourvoir.

M. Laisant ne se dissimule point que son projet de loi sur la désorganisation de l'armée n'a aucune chance d'être accepté par le Sénat. « Il y a trop d'officiers dans cette Chambre, » aurait-il dit. Il est impossible d'avouer plus clairement qu'on a fait sciemment un projet de loi absolument contraire aux intérêts de l'armée.

Le *Moniteur* annonce la très-prochaine nomination du général Grévy au commandement en chef du 3^e corps d'armée à Rouen, en remplacement du général Borel.

On ne pourra pas dire que l'avancement ne se fait pas rapidement dans la famille du Président de la République!

M. le général Farre, accompagné du général Sempé, directeur de l'artillerie, et de son chef de cabinet, le colonel Richard, est parti avant-hier pour Bourges.

Le ministre de la guerre visitera les grands établissements militaires qui sont dans cette ville et rentrera à Paris vendredi soir.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA COMMISSION DE CAVALERIE A L'ECOLE DE SAUMUR.

La Commission de cavalerie, instituée au ministère de la guerre, est arrivée hier matin à Saumur pour visiter l'Ecole et étudier diverses modifications proposées par le général de Galliffet.

Cette commission se compose de :

- MM.
- Le général marquis de Galliffet, commandant du 9^e corps d'armée;
- Le général Thornton;
- Le général de Brive;
- Le général Huyn de Verneville;
- Le général de Gressot;
- Le général Loizillon;
- Le colonel de Lignières;
- Le colonel Humann;
- Le commandant Marin.

Il y a eu hier, au manège, reprise des écuyers en grande tenue.

Eglise Saint-Pierre.

Dimanche prochain, fête de la Pentecôte, à 10 heures 1/4, grand'messe en musique sous la direction de M. Halbert.

Kyrie et Gloria, par Laurent de Rillé.
Credo, de Dumont, en faux-bourdon.
Sanctus et Agnus, par X.

LE CIRQUE SANGER.

On lit dans le *Journal de Loir-et-Cher* de lundi :

« Le Cirque Sanger, à peine arrivé à Blois, a déjà trouvé le temps d'étaler en ville les splendeurs de sa « procession » et de donner une représentation qui a eu un plein succès. »

« Le personnel équestre est particulièrement remarquable, et les éléphants ont tout de suite gagné les bonnes grâces du public. Quant à la partie comique, elle est fort bien tenue; le clown Sandy suffirait, à lui seul, à remplir le Cirque. »

« Trois autres représentations auront lieu : ce soir, à huit heures; demain, à deux

heures et à huit heures. La « procession » sortira encore demain. »

Le Cirque s'est rendu ensuite à Amboise et arrivera demain vendredi à Tours, où il restera trois jours.

Candes. — Lundi dernier, le nommé Théophile Barbereau, journalier à Candes, âgé de 72 ans, s'est pendu dans son grenier.

Cet homme se plaignait continuellement de l'état de misère dans lequel il se trouvait et il ne cessait de dire qu'il mettrait fin à ses jours.

Avant de mettre son dessin à exécution, il s'était montré à la fenêtre de son grenier et il avait crié à une voisine, qu'il apercevait dans le jardin : — « Eh! la mère Hardouin, je vais me pendre. Si vous voulez être de la partie, venez, je vous invite! »

La voisine n'attachait aucune importance à ce propos, qu'elle prit pour une plaisanterie. Barbereau fut trouvé pendu quelques minutes après. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

On lit dans le *Journal d'Alençon* :

« Il y a une quinzaine de jours, des incendies ont été allumés dans les forêts domaniales avoisinant le monastère de la Trappe, sans qu'on puisse déterminer la cause du fléau auquel la malveillance ne paraissait pas toutefois étrangère. »

« Il paraît, en effet, aujourd'hui certain que ces incendies ont été allumés par des individus étrangers au pays, qui ont brûlé les biens de l'Etat pensant mettre le feu à ceux des Trappistes. »

« Un novice qui se rendait, dès les premières lueurs de l'incendie, sur le lieu du sinistre, fit la rencontre de deux hommes armés qui lui défendirent d'aller éteindre le feu et proférèrent des menaces contre le R. P. Abbé. »

« On ne doute pas qu'ils ne soient les auteurs du crime. Les gendarmes qui se trouvaient alors sur les lieux ont vainement poursuivi les coupables sans pouvoir retrouver leur trace; jusqu'alors aucune arrestation n'a encore été faite, et la panique règne dans toute la région. »

« On craint que le monastère ne soit incendié; aussi les Pères font-ils bonne garde, surtout pendant la nuit. Car il n'est pas douteux que c'est à eux qu'on en veut. »

« Ils ont établi des sentinelles et commencé des rondes de nuit autour de l'enceinte. Ce n'est pas, du reste, une vaine précaution. Ces jours derniers, le domestique en faction du côté des étables remarqua un individu qui, ayant rôdé quelque temps autour du mur de clôture, s'enfonça dans le bois. Une heure plus tard, il en vit un second s'approchant; mais, arrivé près du mur et apercevant la sentinelle, il s'enfuit à toutes jambes. Le reste de la nuit se passa sans incident. Depuis, aucune nouvelle alerte, mais on est toujours sur le qui-vive. »

« A-t-on affaire à des individualités malveillantes ou à des misérables qui ne font qu'obéir à un mot d'ordre parti de plus loin? C'est ce que l'enquête apprendra ou n'apprendra pas... »

« Mais faut-il s'étonner de ces tentatives odieuses? Quand on dénonce officieusement les religieux comme les ennemis de la société, quand on édicte contre eux des lois d'exception, quand on voit un ministre parcourir la France, semant sur son passage les agitations et les haines, et faire appel aux plus mauvaises passions dans un intérêt politique, faut-il s'étonner, nous le répétons, que des scélérats se croient autorisés à toutes sortes de crimes contre les personnes ou les propriétés? »

« Si la complicité morale était admise par nos lois, ce serait en vérité à se demander où seraient les premiers coupables. »

LES PERES EUDISTES.

On écrit de Rennes, 9 mai :

« Si l'institution de Saint-Martin, dirigée par les PERES EUDISTES, venait à être fermée, conformément aux décrets du 29 mars, l'émotion serait vive à Rennes et dans tout le département. Aucun établissement d'éducation n'est plus populaire, et les prix si modiques de la pension de 350 à 500 fr. par an, sont seuls accessibles pour beaucoup de familles peu aisées qui veulent donner à leurs enfants l'éducation secondaire. Un grand nombre de prêtres, de médecins et de laborieux fonctionnaires sortent de Saint-Martin. La bonté paternelle de ces excellents

maîtres leur assure pour la vie l'attachement de leurs anciens élèves. Trois cents familles seraient atteintes par cette brutale mesure. »

« Les Pères Eudistes possèdent à Redon le florissant collège Saint-Sauveur. Il est renommé pour la force des études et pour la bonne tenue des élèves. Ce collège est une des principales sources de la prospérité de la petite ville de Redon. Si le collège des Eudistes venait à être fermé, les électeurs de Redon ne le pardonneraient pas à M. Brice, et il serait mal venu en 1881 à venir demander leurs suffrages. M. Brice a cependant voté l'article 7 et l'ordre du jour qui a provoqué les décrets du 29 mars. Il a voté aussi l'ordre du jour des 347 sur l'interpellation Lamy. »

COMMUNE DES ROSIERS.

Le lundi de la Pentecôte, 17 mai courant, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur le Mail de cette commune, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un concert sera donné par les musiques de Beaufort et des Rosiers.

Il y aura danses publiques et mat de cognac sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice sera tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

Bibliographie.

La Statistique Universelle, par LOUIS PEYRAMONT (A. Gno, éditeur, Palais-Royal, Galerie d'Orléans, 1, 3, 5, 7. — Prix : 1 fr.).

La Statistique, cette science à laquelle on s'est montré en France si longtemps réfractaire, commence visiblement à gagner du terrain parmi nous. Divers esprits sérieux ont pris à tâche de nous familiariser avec elle et ils augmentent chaque jour le nombre de ses adeptes.

M. Louis Peyramont est sans contredit l'un de ceux qui auront le plus contribué à vulgariser le goût de la statistique par l'intéressant tableau qu'il vient de faire paraître et qui contient, dans un cadre des plus restreints, un ensemble complet d'informations sur tous les pays du Globe.

Ce qui distingue tout particulièrement l'important travail de M. Peyramont, c'est qu'il est aussi pratique que savant. Ce ne sont pas de ces interminables colonnes de chiffres qui rebutent les plus courageux et qui exigent de longs calculs et de non moins longues réflexions pour parvenir à découvrir ce que l'on cherche. Chez M. Peyramont, tout est classé méthodiquement, clairement, présenté sous une forme attrayante, et d'un simple coup d'œil on trouve sans la moindre fatigue le renseignement demandé.

Il n'est pas une bibliothèque, une administration publique, un cabinet, un comptoir ou un particulier auquel la *Statistique Universelle* ne soit appelée à rendre à chaque instant de réels services.

Les renseignements que fournit le tableau de M. Peyramont sont répartis en neuf groupes principaux : 1^o Topographie; 2^o Population répartie en nationalités; 3^o Situation financière, dette, budget; 4^o Organisation militaire, pied de paix et pied de guerre; 5^o Commerce; 6^o Monnaies; 7^o Etat religieux et développement de l'instruction; 8^o Voies de communication, réseaux ferré, postal et télégraphique; 9^o Villes importantes. On voit par cette simple nomenclature que la *Statistique Universelle* ne laisse de côté aucune des questions qui concernent l'état intellectuel et matériel de tous les peuples, et l'on comprend que l'œuvre de M. Peyramont ait nécessité les recherches les plus longues et les plus savantes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 mai 1880.

Le progrès acquis depuis le commencement du mois est assez large pour justifier de la part de la Bourse quelques journées de repos.

Le mouvement a continué, néanmoins, sur les titres de nos principales Sociétés financières. Ce sont eux qui doivent les premiers profiter de la hausse, maintenant que les actions de nos Compagnies de chemins de fer se capitalisent net à 4 0/0.

Nous trouvons, en effet, le Crédit lyonnais en avance nouvelle à 945. La Banque de Paris s'établit à 1,030. La Banque d'escompte est immobile, mais avec beaucoup de fermeté à 800, c'est un cours d'achat dont profitent les portefeuilles. La Société générale varie de 570 à 565. Il y a d'excellentes tendances sur cette valeur. On cote 982 sur les actions anciennes à la Banque franco-égyptienne. Ces achats sont en partie alimentés par les capitaux provenant des ventes d'actions de la Banque parisienne. On regarde, en effet, les cours actuels comme peu durables et les actionnaires prudents se portent sur des Sociétés engagées dans moins de conflits. Les actions nouvelles de la Société générale française de crédit sont recherchées à 720 et 725.

Les actions du Crédit foncier progressent, et leur fermeté se communique à des titres de même ordre ainsi que les actions de la Banque hypothécaire. Les obligations des deux Sociétés sont mises ensemble dans les portefeuilles les mieux composés.

On demande les actions de la Société des Zins français à 648.75. Les actions de la Foncière-Transport obtiennent le plus sérieux succès.

Notre 5 0/0 est à 119, cours rond. L'Italien se maintient à 85.45 et le Florin 4 0/0 d'Autriche s'élève à 78 7/16.

GRAND CIRQUE ANGLAIS ET MENAGERIE

GEORGE SANGER'S
SAUMUR, place du Chardonnet.

MERCREDI et JEUDI, 19 et 20 mai, deux représentations par jour, à 2 heures et 8 heures du soir.

La GRANDE CAVALCADE paradera dans les principales rues de la ville, à une heure.

Tout le monde pourra admirer la GRANDE PROCESSION, où seront représentés les rois et les reines de toutes les nations connues de l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, sur leur trône or massif et cristal; cavaliers en costumes guerriers, aux armures dorées, et des dames en brillants costumes, montés sur de magnifiques chevaux.

Le propriétaire défie le monde entier et offre 50,000 LIVRES STERLING à celui qui pourra présenter une cavalcade aussi grandiose.

Cet établissement est le plus vaste de l'univers. Le propriétaire a recruté à grands frais les meilleurs écuyers, clowns, gymnasiarques : en tête des clowns, on remarquera le petit SANDY, le plus comique des clowns de l'Europe, que tout Londres et les provinces ont surnommé : « The drollest of the droll. »

Le Cirque se compose de 162 personnes, 147 chevaux, 18 poneys, etc., etc.

La Ménagerie consiste en UN GRAND TROUPEAU d'ÉLÉPHANTS asiatiques parfaitement apprivoisés et dressés. Ce sont les mêmes qui ont obtenu tant de succès durant l'hiver dernier, à Paris.

La presse entière dit : « Ces éléphants semblent s'être défaits de leur propre nature pour s'approprier celle de leur dompteur. »

Le Cirque possède aussi une splendide TROUPE DE GRANDS LIONS AFRICAINS ET TIGRES DU BRÉSIL.

Les éléphants, lions et tigres paraîtront à chaque représentation, introduits par leur dompteur. Les représentations de l'après-midi sont les mêmes que celles du soir et sont spécialement destinées aux personnes habitant la campagne.

Places réservées, 4 fr.; Premières, 3 fr.; Deuxièmes, 2 fr.; Troisièmes, 1 fr.

Le bureau sera ouvert toute la journée pour la vente des billets, sans surtaxe.

A la représentation de 2 heures, les militaires et les enfants seront admis à moitié prix.

Agent d'avance : CHARLES-E. STUART. — Seul propriétaire : GEORGE SANGER'S, directeur et propriétaire du Royal-Amphithéâtre Westminster Bridge Road London.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 16^e fascicule consacré au département de Basses-Alpes.

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

GRAVURES : Vue de Digne. — Château de Gréoulx. — Vue de Moustiers. — Château de Sisteron. — Carte coloriée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES LYRIQUES DE FRANCE, sous la direction de M. CH.-M. SOFFET.

Samedi 15 mai 1880.

Représentation unique de M^{lle} JULIA REINE, du théâtre national de l'Opéra-Comique.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de Florow.

M^{lle} JULIA REINE remplira le rôle de Jeanne, qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878. Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs ferrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, manquéuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnuovo, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais

de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYOLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel

l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Concession à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.
8 10 —	11 55 —	11 55 —	11 55 —	11 55 —	11 55 —
1 25 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.
4 55 —	7 40 —	7 40 —	7 40 —	7 40 —	7 40 —
7 40 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MAI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	70	10	Crédit Foncier colonial	440			Canal de Suez	1055		12 50
2 % amortissable	86	85	15	Crédit Foncier, act. 500 f.	1265			Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115	85		Obligations foncières 1877	386	1		Société autrichienne	595		
5 %	118	85	05	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	735	5		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	520			Crédit Foncier	703	56	30	Orléans	389	75	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	327			Crédit foncier d'Autriche	760			Paris-Lyon-Méditerranée	390	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510			Est	730			Est	390		
— 1865, 4 %	525			Paris-Lyon-Méditerranée	1291	95	75	Nord	392	25	
— 1869, 3 %	407			Midi	990			Ouest	391		
— 1871, 3 %	401			Nord	1015			Midi	388	50	
— 1875, 4 %	516			Orléans	1200			Paris (Grande Ceinture)	388		
— 1876, 4 %	515			Ouest	800	1	25	Paris-Bourbonnais	388	50	
Banque de France	3380		30	Compagnie parisienne du Gaz	1330			Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	925		5	C. gén. Transatlantique	635	5					
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI	
3 heures 8 minutes du matin, express-partie	8 — 45 — — — — —	3 heures 26 minutes du matin, direct-mat.	8 — 31 — — — — —
8 — 56 — — — — — (s'arrête à Angers)	1 — 25 — — — — — omnibus	9 — 40 — — — — — omnibus	12 — 40 — — — — — omnibus
1 — 25 — — — — — omnibus-mat.	3 — 33 — — — — — soir	4 — 44 — — — — — omnibus	10 — 38 — — — — — omnibus
7 — 15 — — — — — express	10 — 37 — — — — — omnibus	Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir	

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE A L'AMIABLE.

- UN HOTEL, situé à Saumur, place de la gare d'Orléans, tenu par M. Darnault.
 - UNE MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelie, occupée par M. Rossignol et autres.
 - UNE MAISON, à Saumur, rue du Roi-René, habitée par M. Yvon.
 - UN TERRAIN avec bois, situé à Saumur, route d'Angers, en face de la gare des marchandises, d'une superficie de 25 ares.
 - UNE REMISE, à Saumur, rue de l'Arsenal.
 - UNE MAISON, même rue, occupée par M. Ploquin.
 - UN CLOS DE VIGNE avec pavillon, situé à Bourneil, sur la route de Distré, contenant 1 hectare.
 - Environ 25 ares de VIGNE (plan groleau), à la Mouillière, commune de Distré.
 - Et environ 20 ares de VIGNE, au même lieu.
- S'adresser à M. Yvon, entrepreneur à Saumur, rue du Roi-René, ou à M^e GAUTIER, notaire. (207)

A VENDRE

Un joli CHIEN DE TERRE-NEUVE, robe noire et blanche, âgé de quatre ans.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN.

Sis à Saumur, route de Saint-Lambert-des-Levées, vis-à-vis la gare des marchandises; Pièce d'eau au bout du jardin; Le tout renfermé de murs et de haies.

S'adresser, pour traiter, à M^e LAUMONIER. (270)

A LOUER PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE
Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

EXCELLENT VIN ROUGE

M. TREMBLAY, fabricant d'eaux gazeuses, rue du Portail-Louis, 58, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il continue toujours à vendre de très-bon vin rouge, à raison de 105 fr. la barrique (bordelaise), fût compris, franco gare de Saumur. (276)



Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

Le public est informé que, le mardi 18 mai courant, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par l'École de cavalerie, à l'ADJUDICATION publique du fer et de la ferraille nécessaires à l'École de maréchalerie, du 1^{er} juillet 1880 au 31 décembre 1882.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N° par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique.

PARIS : 10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.

ABONNEMENTS : PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

Très-prochainement OUVERTURE DE LA LIQUIDATION DES MAGASINS De M. FRUGIER Aîné

Négociant en Rouennerie
Rue Beaurepaire, Saumur.
Vente à prix fixe et au comptant.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES. FANT

Rue Nationale, 54, à Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il vient de transférer son magasin rue Nationale, 54, à Saumur, et ses ateliers, rue de l'Arsenal, 7, quartier des Ponts.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

NOTA. — Vente de Fil de fer pour vigne. — Prix modéré. (277)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

1 FRANC par AN

90,000 Abonnés

Le Moniteur

Des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE-PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparus en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGÉT-GIRAULT. (237)